

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 16 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, Mme LAVRARD, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 6 ) :**

M.COLIN donne pouvoir à M.CHAINE  
M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI  
Mme BOURAT donne pouvoir à Mme LAVRARD  
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.PREHER  
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.MEUNIER  
Mme MOREAU donne pouvoir à M.ABELIN

**EXCUSES ( 3 ) :**

M.PICHON  
M.JUGE  
M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.Lucien JUGE

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Subvention d'investissement pour moule « boîte à bec », suite à l'étude de faisabilité du projet Plas'tile – CDA développement**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire appelée CODEC (contrat d'objectifs déchets économie circulaire), suite à un programme local de prévention des déchets (PLPD), en partenariat avec l'ADEME. Durant le PLPD, de nombreuses actions à destination des entreprises ont eu lieu, développant ainsi un réseau d'acteurs et de synergies. Suite au PLPD, la majorité de ces acteurs ont été conviés à une réunion de travail pour co-construire les futures actions « économie circulaire ». C'est dans ce cadre qu'AUDACIE a rencontré CDA Développement pour tenter de lancer un projet innovant de recyclage des textiles. Une première réunion entre Audacie, CDA développement, le pôle des éco-industries, Futuramat et le service gestion des déchets a eu lieu en début d'année 2017 afin de co-construire le projet et les différents tests nécessaires à l'étude.*

*Plas'tile est un projet de fabrication de plastiques bio-sourcés à partir de textiles non valorisables. Ce dernier est en totale corrélation avec les attentes du programme économie circulaire, que ce soit sur le lien entre entreprises, le réemploi de matériaux, l'innovation, et la création d'emploi.*

*Suite à la réussite de l'étude de faisabilité, CDA développement (injecteur plastique) dont l'expertise au sein du projet est la conception de moules et l'optimisation des caractéristiques mécaniques des pièces, sollicite la participation de la collectivité pour la conception du moule pour la gamme de produits « boîte à bec », indispensable pour le lancement de la fabrication d'un outillage de production.*

*Dans le cadre du CODEC et du budget alloué à l'économie circulaire et des compétences du service gestion des déchets, ce dernier a été sollicité afin de verser à CDA, une subvention d'investissement pour la conception du moule « boîte à bec ». Le budget prévisionnel pour la production de 500 bacs à bec (contenance d'un litre) s'élève à 44500€, Grand Châtellerault a été sollicité pour participer à hauteur de 11,23%, soit 5000€.*

\* \* \* \* \*

**VU** le règlement n° 1998/2006 de la commission européenne du 15 décembre 2006 dit "de minimis" permettant de subventionner une entreprise à hauteur de 200 000 € maximum sur 3 exercices fiscaux toutes aides publiques confondues sans avoir à se soumettre à la procédure de notification à la commission européenne,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3.1.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,

**CONSIDERANT** que le projet Plas'tile répond aux attentes d'économie circulaire, et que cet accompagnement est nécessaire afin de passer de l'étude de faisabilité au lancement du projet.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder un soutien de 5000€ à CDA Développement pour le développement du moule « boîte à bec »
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Cette dépense, prévue au BP 2018 sera imputée sur le compte **812.14 – 20422 – 3460** du budget général de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/11/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER